

	<b>Allemagne</b>		<b>Autriche</b>		<b>Belgique</b>	
<b>Législation</b>	Loi de 1995. Illégale mais tolérée. Changements en 2010.		Loi de 1974		Loi de 1990	
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui		Oui		Oui	
<b>Clause de conscience</b>	La constitution garantie la liberté de conscience*		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger		Oui. Obligation d'en informer la femme	
<b>Délais**</b>	12 semaines	>12 semaines	3mois - cf. Commentaires	> 3 mois	12 semaines	>12 semaines
<b>Indications</b>	Sur demande et en cas de viol	Indications médicales et/ou sociales	Sur demande	Indications médicales et mineures <14 ans	Sur demande et en cas de viol	Indications médicales
<b>Conditions</b>	Certificat d'entretien obligatoire (sauf en cas de viol) dans un centre de conseil. 2ème avis médical > à 12 sem.		Entretien <3 mois Avis médical >3 mois		Entretien obligatoire. Conseil et intervention dans le même lieu (>12 sem. : deux médecins)	
<b>Autorisation parentale</b>	Cf. commentaires		Non		Cf. commentaires	
<b>Délai de réflexion</b>	3 jours pleins**. Depuis 2010 même pour indications médicales		Non		6 jours	
<b>Prix payé par la femme</b>			Public : entre 300 et 840 € Privé : 460 - 750 €		Clinique agréée : 3,08€ si la femme est assurée sinon entre 32 et 225€	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	La femme pour IVG sur demande (sauf revenus faibles)		L'Etat si une indication est précisée, sinon la femme		L'Etat en partie	
<b>Mifégyne</b>	Oui, depuis nov. 1999.		Oui, depuis déc. 1999*		Oui, depuis juil. 2000. -> 7 SA	
<b>Commentaires</b>	<p>*Réglementation de la cour fédérale administrative: accès doit être garanti.</p> <p>**&gt; 20 sem. le médecin doit informer la femme sur les conséquences médicales et psychologiques de l'avortement</p> <p>—————</p> <p>Pour les mineures, dispositions relatives aux actes médicaux (discernement reconnue à 16 ans, rarement avant 14 ans)</p>		<p>* Seulement dans les hôpitaux et cliniques. En Autriche, dans la loi, la grossesse débute à la fin de l'implantation ( le délai est donc légèrement &gt; à 3 mois).</p> <p>En pratique les IVG sont pratiquées jusqu'à 12 SA.</p> <p>Dans 4 régions pas d'avortement dans les hôpitaux publics. Difficile à obtenir hors des grandes villes.</p>		<p>Conseils obligatoires sur les alternatives à l'avortement.</p> <p>Pour les mineures, dispositions légales régissant l'intervention d'un médecin à l'égard des mineures. (Dans la pratique, faculté de discernement reconnue à 14 ans). Dans les faits les IVGs sur demande se pratiquent seulement jusqu'à 12 SA</p>	

(\*concerne l'ivg pratiquée hors cadre légal, avec consentement de la femme)

	<b>Bulgarie</b>		<b>Chypre</b>	<b>Croatie</b>	
<b>Législation</b>	Décret de février 1990		Loi de 1974, amendée en 1986	Loi de 1978	
<b>Sanctions pénales*</b>	Non		Oui	Oui	
<b>Clause de conscience</b>	Non mentionnée dans la loi		Non mentionnée dans la loi*	Oui	
<b>Délais**</b>	12 semaines	> 12 semaines*	Pas d'indication de délai	10semaines	> à 10 semaines
<b>Indications</b>	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales et/ou médicales ou viol	Sur demande	Indications médicales, viol
<b>Conditions</b>	Accord d'une commission médicale pour les indications médicales.		Accord de 2 médecins Viol : certificat de police et médical quand c'est possible	Dans hôpital ou autre structure agréée avec service de gynécologie obstétrique	Commission (2 médecins dont 1 gynéco, 1 travailleur social ou infirmière)
<b>Autorisation parentale</b>	Oui jusqu'à 18 ans ou pour les femmes avec handicap mental		En principe 18 ans. Souvent avant 17, âge de la "majorité sexuelle"	Oui, jusqu' à 16 ans	
<b>Délai de réflexion</b>	Non		Non	Oui, 6 jours	
<b>Prix payé par la femme</b>	100 €		Privé : 500-600 € 1200 € pour IVG 2ème trimestre	130 à 350€	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	Gratuite**		L'Etat ou la femme	La femme	
<b>Mifégyne</b>	Non, en cours d'approbation		Non	Non	
<b>Commentaires</b>	* Possible au-delà de 20 semaines si la vie de la femme est en danger ou pour malformation fœtale sévère. ** Pour les moins de 16; les plus de 35 ans; sur indication médicale; en cas de viol ; femme assurée sociale		*Un médecin peut refuser un traitement médical à un patient sauf en cas d'urgence médicale (réglementation pour les médecins, lois de 1967 et 1970). Peu d'avortement dans le public (surtout pour raisons médicales ou viol). Sur demande, dans le privé, très cher	Droit limité, clause de conscience revendiquée dans les hôpitaux qui ont pourtant obligation de les pratiquer. Beaucoup d'avortements illégaux, médicalement sûrs, dans les cliniques privées	

	<b>Danemark</b>		<b>Espagne</b>		<b>Estonie</b>	
<b>Législation</b>	Lois de 1973, 1995 consolidée en 2008		Loi du 04 mars 2010, appliquée le 04 juillet		Loi de 1998, amendée en janvier 2009	
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui, pas pour la femme		Oui			
<b>Clause de conscience</b>	Oui		Oui. Recours individuel. Accès à la prestation garantie. Recours en augmentation dans le public			
<b>Délais**</b>	12 semaines	>12 semaines	14 semaines	>14 semaines**	11 semaines	>12 semaines*
<b>Indications</b>	Sur demande	Indications médicales et/ou sociales viol	Sur demande. Consentement écrit	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales **
<b>Conditions</b>	> 12 semaines consultation d'une commission		Information préalable à l'IVG	Accord de 1 ou 2 médecins selon indications	Consultation médicale + écrit sur les risques signé par la femme	Accord de 2 gynécologues +1 professionnel de santé ou social
<b>Autorisation parentale</b>	Oui, jusqu'à 18 ans. Cf. commentaires		Non à partir de 16 ans. 1 des parents informé sauf si preuve d'un danger certain de violence		Oui, jusqu'à 18 ans	
<b>Délai de réflexion</b>	Non		Oui, 3 jours		Non	
<b>Prix payé par la femme</b>	Gratuit				1/3 du prix IVG sur demande***. Aide possible en cas de difficulté	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	L'Etat		Sécurité sociale. Sinon selon le délai entre 345 et 1655€		L'Etat si IVG pour raison médicale	
<b>Mifégyne</b>	Oui, depuis avril 2000 -> 8 Semaines		Oui, depuis fév. 2000		Oui, depuis 2005, jusqu'à 63 jours	
<b>Commentaires</b>	<p>Pour les mineures, une commission ad hoc peut aller contre le refus des parents et même décider que l'accord parental n'est pas nécessaire. Depuis 2004, IVG possible pour les non résidentes. Les hôpitaux locaux obligés de recevoir les femmes pour les IVG jusqu' 12 semaines</p>		<p>**-&gt; 22 s. : malformation foetale (avis de 2 médecins) ou risque santé de la femme (1 médecin) - Sans limite : anomalie foetale grave et incurable (comité)</p> <p><b>Déc. 2013:</b> Projet de loi adopté par le gouvernement, à voter en 2014. Interdiction sauf viol (si dépôt de plainte), danger pour la vie ou santé de la femme. Rapport de 2 médecins pour malformation foetale et autorisation parentale pour les mineures.</p>		<p>* -&gt; 21 semaines</p> <p>**Ou les femmes &lt; à 15 ans ou &gt; à 45 ans jusqu'à 21 sem.</p> <p>***45€ chirurgical, 34€ médicamenteux</p>	

<b>Finlande</b>	<b>France</b>	<b>Grèce</b>
-----------------	---------------	--------------

<b>Législation</b>	Lois de 1970, 1978 et 1985 et 2001		Loi de 2001		Loi de 1986	
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui		Oui, mais pas la femme		Oui	
<b>Clause de conscience</b>	Non mentionnée dans la loi		Oui. Mais obligation d'orienter la femme vers un autre professionnel		Oui, sauf en cas de danger pour la femme (art. 31 loi de 2005)	
<b>Délais**</b>	12 semaines*	>12 semaines**	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	>12 semaines*
<b>Indications</b>	Indications sociales et viol	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales et viol
<b>Conditions</b>	Accord de 2 médecins 1 médecin si < 17ans ou > 40 ans ou 4 enfants Conseil sur la contraception obligatoire		>12 sem. : avis consultatif d'une équipe pluridisciplinaire		Pratiquée par un médecin et un anesthésiste	Avec certificat médical (pas pour le viol)
<b>Autorisation parentale</b>	Non		Non Cf. commentaires		Oui, jusqu'à 18 ans	
<b>Délai de réflexion</b>	Non		7 jours. Sauf cas d'urgence: 2 jours		Non	
<b>Prix payé par la femme</b>	Participation de la femme : de 66 à 112 €				Public : gratuit Privé : 175 à 235 €	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	L'Etat et la femme		Sécurité Sociale à 100% depuis mars 2013*		Sécurité sociale en partie	
<b>Mifégyne</b>	Oui, depuis mai 2000		Oui, depuis 1987. Possible dans les CPEF depuis 2009		Oui, depuis 2001	
<b>Commentaires</b>	*Autorisée jusqu'à 20 semaines pour les mineures < 17 ans **Jusqu'à 24 semaines: risque foetal Sans limite: vie de la femme		Pour les mineures, entretien préalable obligatoire et accompagnement par un adulte majeur, référent, de leur choix. *Aide médicale d'Etat pour les femmes sans sécurité sociale		*->19 semaines en cas de viol 24 semaines: anomalie foetal Sans limite: vie de la femme ou dommage sérieux et durable pour sa santé physique ou mentale ou problème foetal grave	

	<b>Hongrie</b>		<b>Irlande</b>	<b>Italie</b>		<b>Lettonie</b>	
<b>Législation</b>	Loi de 2000		1983 amendement constitutionnel amendé en 1992; Loi de juillet 2013*	Loi de 1978		Loi de 2002	
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui		Oui	Oui			
<b>Clause de conscience</b>	Oui			Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger *			
<b>Délais**</b>	12 semaines	> 12 semaines*		90 jours	> 90 jours	12 semaines	>12 semaines*
<b>Indications</b>	"Crise grave" définie par la femme et viol	Indications médicales et/ou sociales	Interdit sauf en cas de risque pour la vie de la femme (incluant le suicide)	Indications sociales et/ou médicales	Indications médicales	Sur demande et viol	Indications médicales. Accord Conseil médical
<b>Conditions</b>	2 entretiens obligatoires	Opinion de 2 médecins		Consultation préalable d'un médecin		Entretien obligatoire (aspects moraux, risques) +déclaration écrite de la femme. Dans un centre médical privé agréé ou public	
<b>Autorisation parentale</b>	Oui, jusqu'à 18 ans			Oui, jusqu'à 18 ans**		Oui, jusqu'à 16 ans**	
<b>Délai de réflexion</b>	3 jours			7 jours, sauf en cas d'urgence		3 jours	
<b>Prix payé par la femme</b>	Crise grave : 127 \$		Voyage vers le Royaume-Uni ou Les Pays-Bas: 800 à 1200€	Gratuit		A partir de 70 à 185 €	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	L'Etat pour raison médicale			L'Etat		La femme	
<b>Mifégyne</b>	Oui depuis mai 2012**		Non	En 2009, dans le cadre hospitalier		Oui, depuis 2008 jusqu'à 63 jours***	
<b>Commentaires</b>	<p>*Jusqu'à 18 semaines: incapacité de la femme ou femme mineure            Jusqu'à 20 semaines: malformation fœtal            Sans limite: vie de la femme ou risque fœtal</p> <p>**la seule clinique l'utilisant a fermé en janv. 2013 sous pression politique  <b>Janvier 2012: nouvelle constitution qui décrète que l'embryon doit être protégé dès la conception</b></p>		<p>Droit de la femme à l'information sur l'IVG. Aucune connaissance d'avortement pratiqué.            Déc. 2010: Irlande condamnée par la cour européenne des droits de l'homme (CEDH).            *Clarification des conditions de pratique de l'avortement. Aucune indication supplémentaire pour un avortement (ni viol, ni malformation foetale...)</p>	<p>* De plus en plus de médecins ont recours à l'objection de conscience. Absence de formation pour les internes en gynécologie dans certains CHU            **Pour les mineures, possibilité d'avoir recours au juge des tutelles.</p>		<p>*Jusqu'à 22 semaines            **Recours possible auprès du tribunal pour orphelins            ***de 355 à 385 €</p> <p>_____ Mouvement anti-choix très actif</p>	

<b>Lituanie</b>	<b>Luxembourg</b>	<b>Malte</b>
-----------------	-------------------	--------------

<b>Législation</b>	Loi de 1955, réglementation ministérielle en 1987, décret de 1990, décret de 1994		Loi de 1978, décembre 2012		Code pénal amendé en 2003. Illégale
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui, pas pour la femme		Oui		Oui
<b>Clause de conscience</b>	Non mentionnée dans la loi*		Oui* même pour auxiliaire médical		
<b>Délais**</b>	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	> 12 semaines**	
<b>Indications</b>	Sur demande	Indications médicales	situation de détresse	Indications médicales	
<b>Conditions</b>	Consultation obligatoire. Infos sur les risques. Accord du mari recommandé non obligatoire. Demande écrite de la femme		<12 sem. : consultation d'un médecin + entretien en CPEF + demande écrite >12 sem. : avis de 2 médecins		
<b>Autorisation parentale</b>	Oui, jusqu'à 16 ans**		Oui, mais possibilité de secret si accompagnée d'une personne majeure de confiance		
<b>Délai de réflexion</b>	Non, mais dans la pratique, attente de 10 à 12 jours		3 jours		
<b>Prix payé par la femme</b>	Public : 456 \$ - Privé : plus cher**		de 90 € à 178 € hors consultation et examens		
<b>Qui paye l'IVG?</b>	Remboursé pour indication médicale par assurance obligatoire		Remboursée par la Sécurité Sociale si assurée		
<b>Mifégyne</b>	Non		Oui, depuis janv. 2001***		Non
<b>Commentaires</b>	<p>*De +en + de médecins refusent par conviction religieuse</p> <p>**Autorisation recommandée jusqu' à 18 ans, non obligatoire. Dans les faits presque toujours demandée.</p> <p>***Accès limité pour les ados et les femmes sans ressource</p> <p>_____</p> <p>projet de loi pour interdire l'avortement (proche de la législation en Pologne)</p>		<p>* Retrait du code pénal en 2012 de la mention "sauf en cas de danger imminent pour la vie de la femme".</p> <p>**Sans limite: vie de la femme ou de l'enfant à naître</p> <p>***70 €. Depuis 2009 accessible dans les CPF jusqu'à 7 SA.</p>		A obtenu un protocole sur l'avortement dans le traité d'adhésion à l'Union Européenne pour garantir le maintien de cette absence de législation

	<b>Pays-Bas</b>	<b>Pologne</b>		<b>Portugal</b>	
<b>Législation</b>	Loi de 1981 Décret de 1984	Loi de 1993 amendée en 1997		Loi d'avril 2007	
<b>Sanctions pénales*</b>	Oui, mais pas la femme	Oui, mais pas la femme		Oui, mais pas la femme	
<b>Clause de conscience</b>	Oui	Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger. Obligation d'orienter la femme vers un autre professionnel		Oui. Obligation d'orienter la femme vers une autre structure	
<b>Délais**</b>	Pas de délai mentionné. Dans le code pénal : viabilité du fœtus(24 sem. Dans la pratique : 22 sem.)	12 semaines	> 12 semaines	10 semaines	> 10 semaines
<b>Indications</b>	Indications sociales	Viol	Indications médicales	Sur demande	indications médicales et viol*
<b>Conditions</b>	Dans les hôpitaux et les cliniques autorisées, par un médecin seulement. Doit s'assurer du libre choix de la femme	Viol : attestation du procureur Indications médicales : autorisation de 2 médecins autres que celui qui pratique l'intervention		Certificat médical d'un médecin différent de celui qui pratique l'IVG. Consentement écrit de la femme. Pratiqué à l'hôpital ou en clinique agréée.	
<b>Autorisation parentale</b>	Non. Cf. commentaires	Oui		Oui, jusqu'à 16 ans**	
<b>Délai de réflexion</b>	5 jours (sauf s'il existe un risque grave pour la santé de la femme)	Non		3 jours	
<b>Prix payé par la femme</b>		Légale : gratuite Clandestine : de 585 -1462 \$		Gratuit	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	Remboursée	L'Etat		L'Etat	
<b>Mifégyne</b>	Oui, depuis janv. 2000*	Non		Oui, depuis février 2006	
<b>Commentaires</b>	Loi sur le "contrat de soins médicaux" (entre 12 et 15 ans, autorisation nécessaire sauf si demande du secret). Directives concernant l'IVG pour les mineures dirigées par l'association des médecins pratiquant des IVG. *Depuis mai 2009: n'est plus permis pour grossesse précoce (16 jours) hors clinique agréée.	Accord écrit de la femme et du représentant légal pour la mineure. Application de la loi très restrictive. Nombreuses IVG clandestines. 2007 et oct. 2012: Pologne condamnée par la cour européenne des droits de l'homme.  Toutes les tentatives de restriction comme de libéralisation de la loi ont échouées en 2012		* Jusqu'à 16 sem. : pour viol, 24 sem. : pour riqe foetal, sans limite: vie de la femme ** En cas d'urgence si l'accord ne peut être obtenu, le médecin prend la responsabilité de le pratiquer  Dans la pratique accès difficile dans le public.	

	<b>Rép. Tchèque</b>		<b>Roumanie</b>		<b>Royaume -Uni</b>
<b>Législation</b>	Loi de 1986 - Règlementation ministérielle en 1992		Loi de déc. 1996, amendée et complétée par code pénal en 2009		Loi de 1967, amendée en 1990. Non appliquée en Irlande du Nord (loi de 1861)
<b>Sanctions pénales*</b>			Oui, mais pas pour la femme		Oui
<b>Clause de conscience</b>	Non mentionnée dans la loi				Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger
<b>Délais**</b>	12 semaines	>12 semaines	14 semaines	> 14 semaines	24 semaines > 24 semaines pour raisons médicales (rare)
<b>Indications</b>	Sur demande*	Indications médicales	Sur demande	Risque pour la vie de la femme ou risque foetal	Indications sociales et/ou médicales
<b>Conditions</b>	Consentement écrit, entretien obligatoire pré et post IVG et accord d'un médecin		Pratiquée par des obstétriciens ou gynécologues		Attestation de 2 médecins
<b>Autorisation parentale</b>	Oui, jusqu'à 16 ans. Entre 16 et 18 ans les parents sont informés				Oui. <16 ans (Loi de 1969 concernant les actes médicaux)*
<b>Délai de réflexion</b>	Non				Non
<b>Prix payé par la femme</b>	Sur demande 263 \$		Public: 55 \$ - Privé : 60 à 200 \$		Gratuit par NHS (95% des cas) Privé : 500 £
<b>Qui paye l'IVG?</b>	L'Etat pour indication médicale sinon la femme		Gratuit en cas de difficultés économiques		L'Etat ou la femme
<b>Mifégyne</b>	Non**		Oui, en 2008. 150 à 200\$		Oui, depuis 1991
<b>Commentaires</b>	<p>*Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si &gt; 35 ans ou 2 enfants ou viol.</p> <p>Pas d'accès à l'IVG pour les femmes non résidentes sauf si risque pour sa vie.</p> <p>** possibilité d'un mini avortement jusqu'à 6 semaines ("régulation menstruelle")</p>		En mars 2012, tentative d'un projet de loi plus restrictive		<p>*Les médecins peuvent passer outre l'autorisation.</p> <p>Cette loi ne s'applique pas en Irlande du Nord où la loi est beaucoup + restrictive. Les femmes vont au Royaume Uni pour avorter et doivent payer.</p> <p>Ouverture en oct. 2012 de la 1ère clinique en Irlande du Nord (Marie Stopes) pour l'avortement non chirurgical</p>

Sources : "Abortion legislation in Europe", IPPF, mai 2012 ; Textes de lois ; Coupures de presse 2012-13; Sexual and Reproductive Health and Rights of adolescents in Central and Eastern Europe and Balkan countries, ASTRA Youth report, 2011

	<b>Slovaquie</b>		<b>Slovénie</b>		<b>Suède</b>	
<b>Législation</b>	Loi de 1986, amendée en 1999. Déc. 2007, IVG confirmée comme conforme à la constitution		Loi de 1977		Loi de 1974, amendée en 2007	
<b>Sanctions pénales*</b>			Oui, mais pas pour la femme		Oui	
<b>Clause de conscience</b>	Oui, dans la constitution depuis 1993					
<b>Délais**</b>	12 semaines	>12 semaines	10 semaines	>10 semaines	<18 semaines*	>18 semaines**
<b>Indications</b>	Sur demande	Indications médicales ou viol	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales	Indications médicales
<b>Conditions</b>	Entretien obligatoire. Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si > 35 ans ou 2 enfants ou viol		>10 s. : Commission pluridisciplinaire de 2 personnes		<18 sem. Entretien >18 sem. : Office National de la Santé	
<b>Autorisation parentale</b>	Oui, jusqu'à 16 ans, entre 16 et 18 ans parents informés après l'intervention		Oui*		Non	
<b>Délai de réflexion</b>	Non, en débat. Dans les faits : 48 h		Non		Non	
<b>Prix payé par la femme</b>	Sur demande : 257 \$ sinon gratuit				Participation de la femme : de 37 à 54 \$	
<b>Qui paye l'IVG?</b>	L'Etat pour raison médicale sinon la femme		La femme		L'Etat	
<b>Mifégyne</b>	Non, en débat		Non		Oui, depuis 1992	
<b>Commentaires</b>			*Sauf si reconnue émancipée		*Avant 12 semaines, sur demande, sans conditions **Jusqu'à 22 semaines (viabilité du fœtus) Sans limite: vie de la femme Janv. 2008 : IVG autorisée pour les femmes étrangères	